

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2013

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron, M. Michel Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 9 SEPTEMBRE 2013, À VINGT HEURES (20 h)**.

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

- | | |
|----------|---|
| 2013-266 | Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 septembre 2013 |
| --- | Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 5 septembre 2013 |
| --- | Dépôt de la liste datée du 5 septembre 2013 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> |
| --- | Dépôt du registre daté du 27 août 2013 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 <i>concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny</i> |
| 2013-267 | Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 août 2013 et des séances extraordinaires des 26 et 30 août 2013 |
| 2013-268 | Dépôt du procès-verbal de la réunion spéciale du Comité consultatif d'urbanisme du 3 septembre 2013 |
| 2013-269 | Confirmation de contributions à divers organismes |
| 2013-270 | Autorisation à la Légion Royale Canadienne – Utilisation du domaine public – Défilé du Jour du Souvenir 2013 |
| 2013-271 | Autorisation pour l'utilisation du domaine public - Randonnée cycliste de la Journée pour la Vie du Club Rotary de Montmagny – 14 septembre 2013 |
| 2013-272 | Autorisation de signature d'une entente avec le ministre de la Culture et des Communications du Québec – Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics – Bibliothèque municipale |
| 2013-273 | Poste de technicien en traitement de l'eau, à titre régulier temps complet |
| 2013-274 | Modification au plan de classification des emplois prévu à la Convention collective de travail des employés cols blancs de la Ville de Montmagny et à l'organigramme administratif – Agent d'application des règlements municipaux |
| 2013-275 | Nouvelle politique d'incitatifs pour la rétention du personnel moniteur et/ou sauveteur à la piscine |

- 2013-276 Autorisation de demande de soumissions – Location d’une niveleuse sans opérateur – Hivers 2013-2014 et 2014-2015
- 2013-277 Adjudication de contrat à Porcico inc. - Entretien hivernal du dépotoir à neiges usées – Hiver 2013-2014
- 2013-278 Adjudication de contrat à Les Entreprises Gilbert Cloutier inc. – Déneigement des stationnements de l’aréna et de la caserne de pompiers – Hivers 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016
- 2013-279 Contrat pour l’aménagement d’une surface multifonctionnelle au parc récréatif
- 2013-280 Achat des lots 5 326 515 et 5 326 516 de Transmissions automatiques de Montmagny inc. – 193, chemin des Poirier et appropriation à même le surplus accumulé non affecté
- 2013-281 Approbation du plan d’implantation et d’intégration architecturale – Projet de la Ville de Montmagny – Construction d’une bibliothèque municipale – 140-142, rue St-Jean-Baptiste Est (Lot 3 162 069)

Période de questions

- 2013-282 Levée de la séance

Et j’ai signé à Montmagny, ce sixième jour du mois de septembre deux mille treize.

(Signé) Félix Michaud, avocat
Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifiée sous serment d’office, que l’avis de convocation, l’ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 9 septembre 2013 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron, M. Michel Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 6 septembre 2013 à 15 h 56.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d’une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l’hôtel de ville, le lundi 9 septembre 2013, à vingt heures (20 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, Me Bernard Létourneau et le greffier, Me Félix Michaud sont également présents.

EST ABSENT :

M. Michel Coulombe

2013-266

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2013

Il est proposé par M. Jean-Paul Boivin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 septembre 2013 tel que présenté.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 5 SEPTEMBRE 2013

DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 5 SEPTEMBRE 2013 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 27 AOÛT 2013 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY

2013-267

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2013 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 26 ET 30 AOÛT 2013

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 août 2013 et des séances extraordinaires des 26 et 30 août 2013; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie desdits procès-verbaux conformément à la loi et, en conséquence, déclarent les avoir lu et renoncent à leur lecture.

Adoptée

2013-268

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 3 SEPTEMBRE 2013

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De prendre acte du procès-verbal de la réunion spéciale du Comité consultatif d'urbanisme en date du 3 septembre 2013 et d'autoriser les services municipaux et/ou intervenants concernés à entreprendre les procédures nécessaires découlant des recommandations contenues audit procès-verbal.

2. De transmettre copie de la présente résolution au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-269

CONFIRMATION DE CONTRIBUTIONS À DIVERS ORGANISMES

CONSIDÉRANT la décision des membres du Conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes sans but lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer le versement de contributions à divers organismes sans but lucratif, selon les modalités et pour les activités et/ou raisons ci-après décrites, totalisant un montant de seize mille six cent quatre-vingt-treize dollars et quatorze cents (16 693,14 \$) :

ORGANISMES	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Société canadienne du cancer – Section Montmagny	Contribution à l'édition 2013 de l'activité de financement « Prison ou caution » (participante, Mme Louise Bhérier, directrice des ressources humaines)	02-530-00-973	75,00 \$
Légion Royale Canadienne de Montmagny	Couronne de fleurs déposée au cénotaphe au nom de la Ville de Montmagny – Jour du Souvenir 2013	02-110-00-351	75,00 \$
Centre de formation professionnelle L'Envolée	Bourse d'études remise pour l'année scolaire 2013-2014 à M. Alex Caron – Étudiant inscrit au Centre de formation professionnelle L'Envolée	02-699-00-992	300,00 \$
Fondation du Cégep de La Pocatière (Aide internationale CECM)	Participation d'étudiants du Centre d'études collégiales de Montmagny, résidents de Montmagny, à un programme d'entraide humanitaire en Amérique du Sud en juin 2014 (activité de financement - service d'accueil lors du Carrefour de l'accordéon 2013)	02-530-00-992	500,00 \$
Fondation du Cégep de La Pocatière	Bourses d'études remises pour l'année scolaire 2013-2014 à deux étudiants en 1 ^{re} année au Centre d'études collégiales de Montmagny (Antenne du Cégep de La Pocatière) – MM. Alexandre Gaudreau et Sébastien Poitras	02-699-00-992	350,00 \$ 350,00 \$
Groupe Scouts et Guides de Montmagny	Remboursement des taxes foncières municipales imposées pour l'année 2013 à l'égard de l'immeuble situé au 11, avenue de la Fabrique acquis par la Ville de Montmagny	02-701-92-973	1 543,14 \$
Les Arts de la scène de Montmagny inc.	Contribution spéciale à un spectacle d'importance en juin 2014 – Remboursement des frais de location de l'aréna de Montmagny	02-702-92-973 (année 2014)	3 500,00 \$ (maximum)
Société d'Agriculture du comté de Montmagny	Contribution à l'édition 2013 de l'Exposition provinciale agricole de Montmagny	02-701-62-973	10 000,00 \$
TOTAL :			16 693,14 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny

Adoptée

2013-270

AUTORISATION À LA LÉGION ROYALE CANADIENNE – UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC – DÉFILÉ DU JOUR DU SOUVENIR 2013

CONSIDÉRANT que la Légion Royale Canadienne de concert avec le 6^e Régiment d'artillerie de Campagne du Canada célèbre annuellement le Jour du Souvenir dans la Ville de Montmagny et tient, entre autres, à cette occasion, un défilé dans les rues du centre-ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT que l'autorisation de la Ville de Montmagny est requise pour ce type d'utilisation du domaine public;

Il est proposé par M. Jean-Paul Boivin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser la Légion Royale Canadienne, Filiale 150 Bernatchez et le 6^e Régiment d'artillerie de Campagne du Canada, à utiliser le réseau routier de la Ville de Montmagny, le dimanche 10 novembre 2013, pour la tenue d'un défilé dans le cadre des célébrations du Jour du Souvenir, selon l'horaire et le trajet suivants :

HORAIRE	TRAJET
entre 8 h 30 et 9 h 30 (défilé)	avenue de la Gare (départ du Manège militaire - # civique 194), rue St-Thomas, avenue de l'Église jusqu'à l'église St-Thomas
entre 10 h 15 et 11 h 30 (cérémonie commémorative au cénotaphe suivie du défilé de retour au Manège militaire)	rue St-Jean-Baptiste Est (départ du cénotaphe), avenue de la Gare jusqu'au Manège militaire

le tout, conditionnellement à ce que cet organisme assure l'accès aux voies publiques pour les véhicules d'urgence en tout temps pendant le défilé.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la Légion Royale Canadienne, au 6^e Régiment d'artillerie de Campagne du Canada, à la Sûreté du Québec, à Les Ambulances Radisson inc. de même qu'au directeur du Service de protection contre les incendies et au directeur des travaux publics et des infrastructures de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-271

AUTORISATION POUR L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC - RANDONNÉE CYCLISTE DE LA JOURNÉE POUR LA VIE DU CLUB ROTARY DE MONTMAGNY – 14 SEPTEMBRE 2013

CONSIDÉRANT que le Club Rotary de Montmagny organise à nouveau cette année une randonnée cycliste comme activité de financement dans le cadre de sa « Journée pour la Vie » au profit de la prévention du suicide;

CONSIDÉRANT que l'autorisation de la Ville de Montmagny est requise pour ce type d'utilisation du domaine public;

Il est proposé par M. Jean-Paul Boivin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser l'organisme Club Rotary de Montmagny à utiliser le réseau routier de la Ville de Montmagny, le samedi 14 septembre 2013, entre 12 h et 17 h, pour la tenue d'une randonnée cycliste comportant les volets « populaire » et « familial », selon les trajets soumis par cet organisme; le tout conditionnellement à ce qu'il assure l'accès aux voies publiques pour les véhicules d'urgence en tout temps pendant la randonnée et qu'il soit doté des couvertures d'assurances adéquates.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Club Rotary de Montmagny, à la Sûreté du Québec, à Les Ambulances Radisson Inc. de même qu'au directeur du Service de protection contre les incendies et au directeur des travaux publics et des infrastructures de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-272

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC – POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE ET À L'ENVIRONNEMENT DES BÂTIMENTS ET DES SITES GOUVERNEMENTAUX ET PUBLICS – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente conclu entre la Ville de Montmagny et la ministre ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, maintenant ministre de la Culture et des Communications, relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du *Programme d'aide aux immobilisations* pour la construction et l'aménagement d'une bibliothèque municipale à Montmagny, prévoit à même les obligations particulières du bénéficiaire de l'aide financière l'engagement de la Ville à respecter la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications a établi des procédures administratives prévoyant, notamment, que les propriétaires doivent s'engager, par entente, à verser au ministre les frais de fonctionnement des comités *ad hoc* constitués pour l'application de ladite politique;

Il est proposé par M. Jean-Paul Boivin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser son honneur le Maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une entente avec le ministre de la Culture et des Communications du Québec relativement à l'application de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments*

et des sites gouvernementaux et publics et au paiement des frais de services administratifs s'y rattachant, dans le cadre du projet de construction de la bibliothèque municipale.

2. De transmettre copie de la présente résolution au ministre de la Culture et des Communications du Québec de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-273

ENGAGEMENT DE MONSIEUR DANIEL FORGUES AU POSTE DE TECHNICIEN EN TRAITEMENT DE L'EAU, À TITRE RÉGULIER TEMPS COMPLET

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection à la suite de la procédure de recrutement suivie pour combler le besoin d'un technicien en traitement de l'eau au Service des travaux publics et des infrastructures;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'engager M. Daniel Forgues pour occuper un poste de technicien en traitement de l'eau au Service des travaux publics et des infrastructures, à titre régulier temps complet, aux salaire et conditions prévus à la convention collective de travail des cols bleus en vigueur à la Ville de Montmagny; ledit engagement prenant effet le 9 septembre 2013.

2. De transmettre copie de la présente résolution à M. Daniel Forgues, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (C.S.D.) de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures, à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-274

MODIFICATION AU PLAN DE CLASSIFICATION DES EMPLOIS PRÉVU À LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS COLS BLANCS DE LA VILLE DE MONTMAGNY ET À L'ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF - AGENT D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De modifier le plan de classification des emplois faisant partie intégrante de la convention collective de travail des employés cols blancs de la Ville de Montmagny en remplaçant le titre du poste « Agent d'application des règlements municipaux » par celui de « Inspecteur municipal » de même que la description des responsabilités et des tâches liées à ce poste; le poste ainsi modifié devant être évalué et intégré selon la grille de pondération par facteurs et sous-facteurs prévue audit plan de classification.

2. De mettre à jour l'organigramme administratif de la Ville de Montmagny en fonction des modifications apportées à l'article 1.

3. De transmettre copie de la présente résolution à M. Keven Gagnon, titulaire du poste, au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (C.S.D.) de même qu'à la directrice des ressources humaines, au directeur adjoint à l'aménagement et au développement et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-275

NOUVELLE POLITIQUE D'INCITATIFS POUR LA RÉTENTION DU PERSONNEL MONITEUR ET/OU SAUVETEUR À LA PISCINE

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées à la politique d'incitatifs pour la rétention du personnel moniteur et/ou sauveteur à la piscine, datée du 13 juillet 2009 et amendée le 13 décembre 2010, d'où l'opportunité d'adopter une nouvelle politique;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter la politique interne intitulée *Politique d'incitatifs de rétention du personnel moniteur et/ou sauveteur à la piscine*, datée du 1^{er} septembre 2013; laquelle remplace celle adoptée le 13 juillet 2009 par la résolution numéro 2009-275, telle qu'amendée le 13 décembre 2010 par la résolution 2010-505 et est en vigueur rétroactivement au 1^{er} septembre 2013.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des ressources humaines, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-276

AUTORISATION DE DEMANDES DE SOUMISSIONS – LOCATION D'UNE NIVELEUSE SANS OPÉRATEUR PENDANT LES HIVERS 2013-2014 ET 2014-2015 ET FOURNITURE D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE AUTONOMES, DE PARTIES FACIALES ET DE BOUTEILLES D'OXYGÈNE

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été déposée dans le cadre du processus de demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la

location d'une niveleuse sans opérateur pendant les hivers 2013-2014 et 2014-2015 tenu en août 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et des infrastructures de débiter un nouveau processus de soumissions sur invitation écrite auprès d'autres fournisseurs susceptibles de fournir l'équipement souhaité;

CONSIDÉRANT les besoins au Service de protection contre les incendies en matière d'équipements de protection pour les pompiers;

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le greffier ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par voie d'invitation écrite dans les dossiers ci-après :

- a) pour la location d'une niveleuse sans opérateur pendant les hivers 2013-2014 et 2014-2015.
- b) pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire autonomes, de parties faciales et de bouteilles d'oxygène pour le Service de protection contre les incendies.

2. De nommer le greffier et directeur des affaires juridiques et l'assistante-greffière comme responsables en octroi de contrat dans chacun de ces deux processus, lesquels pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant ces procédures d'appel d'offres, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle.

3. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des travaux publics et des infrastructures, au superviseur aux travaux publics et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-277

**ADJUDICATION DE CONTRAT À PORCICO INC. - ENTRETIEN
HIVERNAL DU DÉPOTOIR À NEIGES USÉES – HIVER 2013-2014**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour l'entretien du dépotoir à neiges usées pendant l'hiver 2013-2014 avec possibilité d'une année additionnelle, soit l'hiver 2014-2015;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture desdites soumissions, le 28 août 2013, deux soumissionnaires ont présenté une offre, soit Martin Mercier inc. et Porcico inc.;

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Porcico inc. le contrat pour l'entretien du dépotoir à neiges usées de la Ville de Montmagny pendant l'hiver 2013-2014, au prix de quarante-deux cents (0,42 \$) le mètre cube de neige traitée, plus taxes; la soumission de ce fournisseur étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, l'addendum, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Porcico inc. de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-278

ADJUDICATION DE CONTRAT À LES ENTREPRISES GILBERT CLOUTIER INC. – DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DE L'ARÉNA ET DE LA CASERNE DE POMPIERS – HIVERS 2013-2014, 2014-2015 ET 2015-2016

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour le déneigement des stationnements de l'aréna municipal et de la caserne de pompiers pendant les hivers 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture desdites soumissions, le 28 août 2013, trois soumissionnaires ont présenté une offre, soit Excavation Léandre Chabot inc., Jacques & Raynald Morin inc. et Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.;

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Les Entreprises Gilbert Cloutier inc. le contrat pour le déneigement des stationnements de l'aréna municipal et de la caserne de pompiers pendant les hivers 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016, au montant total de vingt-six mille cent quatre-vingt-treize dollars et soixante cents (26 193,60 \$), taxes incluses, la soumission de ce fournisseur étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprises Gilbert Cloutier inc., au directeur des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-279

ADJUDICATION DE CONTRAT À MICHEL GAMACHE & FRÈRES INC. AU MONTANT DE 405 246,01 \$, TAXES INCLUSES – AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE MULTIFONCTIONNELLE AU PARC RÉCRÉATIF

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour l'exécution de travaux d'aménagement d'une surface multifonctionnelle au parc récréatif de Montmagny (parc Richelieu), laquelle permettra, notamment, la pratique du deckhockey;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture desdites soumissions, le 6 septembre 2013, trois soumissionnaires ont présenté une offre, soit Jacques & Raynald Morin inc., Les Entreprises Gilbert Cloutier inc. et Michel Gamache & Frères inc.;

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Michel Gamache & Frères inc., le contrat pour l'exécution de travaux d'aménagement d'une surface multifonctionnelle au parc récréatif de Montmagny (parc Richelieu), laquelle permettra, notamment, la pratique du deckhockey, au montant de quatre cent cinq mille deux cent quarante-six dollars et un cent (405 246,01 \$), taxes incluses, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, ladite soumission étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, les addenda, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties. Cette dépense sera affectée au projet de dépenses en immobilisations numéro 2013-903 et financée par le règlement d'emprunt numéro 1120.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Michel Gamache & Frères inc. de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures, au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-280

ACHAT DES LOTS 5 326 515 ET 5 326 516 DE TRANSMISSIONS AUTOMATIQUES DE MONTMAGNY INC. – 193, CHEMIN DES POIRIER ET APPROPRIATION À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'acheter de Transmissions automatiques de Montmagny inc., ayant son siège au 193, chemin des Poirier, Montmagny (Québec) G5V 3X7, avec garantie légale et libre de toute priorité, charge, hypothèque et avec possession et occupation à compter de la signature de l'acte, les immeubles suivants :

Un immeuble désigné comme étant le lot numéro cinq millions trois cent vingt-six mille cinq cent quinze (lot 5 326 515) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny.

Un immeuble désigné comme étant le lot numéro cinq millions trois cent vingt-six mille cinq cent seize (lot 5 326 516) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny.

2. De faire cet achat pour le prix de deux cent vingt-cinq mille dollars (225 000,00 \$) payable au comptant à la signature de l'acte d'achat ainsi qu'aux charges et conditions contenues à la promesse d'achat en date du 13 mars 2013 et selon le projet d'acte de vente préparé par Me Nathalie Dubé, notaire et soumis au conseil municipal pour étude et approbation. Le coût d'achat sera affecté au projet de dépenses en immobilisations numéro 2009-003 et financé en partie à même le surplus accumulé non affecté.

3. D'emprunter en conséquence un montant de 91 300 \$ à même le surplus accumulé non affecté au poste budgétaire 59-110-01-000 pour l'imputer au projet de dépenses en immobilisation numéro 2009-003.

4. D'autoriser son honneur le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, ledit acte d'achat, à y consentir toutes les clauses et conditions qu'ils jugeront nécessaires; tous documents signés par eux lieront la Ville de Montmagny.

5. De transmettre copie de la présente résolution à Me Nathalie Dubé, notaire.

Adoptée

2013-281

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE LA VILLE DE MONTMAGNY – CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – 140-142, RUE ST-JEAN-BAPTISTE EST (LOT 3 162 069)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 1070 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 4 septembre 2013, eu égard au projet soumis par le directeur des travaux publics et des infrastructures de la Ville de Montmagny visant la construction d'une bibliothèque municipale à même le bâtiment existant aux 140-142, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny et ayant abrité le presbytère de la paroisse St-Thomas;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Jean-Paul Boivin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par le directeur des travaux publics et des infrastructures de la Ville de Montmagny visant la construction d'une bibliothèque municipale à même le bâtiment existant aux 140-142, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny et ayant abrité le presbytère de la paroisse St-Thomas (lot 3 162 069); ledit plan s'avérant, après analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme, conforme aux critères et objectifs prévus au règlement numéro 1070 *relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en milieu urbain et rural*.

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des travaux publics et des infrastructures de même qu'à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Intervention de Mme Lise Pelletier – 412, chemin du Bras St-Nicolas, Montmagny

Mme Pelletier s'interroge à savoir si la Ville de Montmagny s'est positionnée face au projet de TransCanada Pipeline en ce qui a trait au passage d'un oléoduc. À ce sujet M. le Maire indique que le conseil municipal est favorable à ce projet en s'assurant que deux conditions soient respectées, soit la sécurité de ses citoyens et le versement d'une redevance à la municipalité et aux propriétaires fonciers concernés.

Il précise que le Conseil prône et juge davantage sécuritaire le passage de pétrole par oléoduc plutôt que par transport ferroviaire ou routier. M. le Maire invite d'ailleurs les citoyens intéressés à se présenter à une séance d'information planifiée par l'entreprise le 3 octobre à l'église St-Mathieu, de 16 h à 20 h.

En réponse à une seconde question, M. le Maire mentionne que la Ville n'entend pas participer à ces consultations publiques du BAPE, car il est certain que le BAPE et le MDDEFP seront impliqués dans les processus de consultation et d'approbation.

2013-282

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Paquet

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 9 septembre 2013, à 20 h 30.

Adoptée


GREFFIER


MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2013.


MAIRE
